

des contrats de défense ont été conclus entre les deux pays.

Les relations culturelles sont aussi très restreintes et se situent surtout au niveau scientifique. Il n'y a pas d'accord culturel canado-danois et les projets de la Direction des affaires culturelles à l'endroit des pays scandinaves ont dû être abandonnés en raison des récentes coupures budgétaires. Le Conseil des arts, cependant, attribue des bourses aux Canadiens qui veulent étudier dans les universités danoises. Sur le plan scientifique, les chercheurs canadiens et danois qui travaillent dans l'Arctique préfèrent gérer eux-mêmes leur coopération, sans intervention gouvernementale formelle.

Les mouvements de personnes, par ailleurs, ont été plus intenses, bien que l'immigration danoise au Canada soit peu considérable: en 1976, par exemple, 377 Danois seulement ont décidé de s'établir au Canada. Mais il s'agit d'une immigration de qualité: 92 p. cent des Danois qui font une demande d'immigration au Canada appartiennent à la catégorie des «indépendants», (i.e. les immigrants qui ont déjà une formation élevée sur le plan technique ou professionnel). En 1974, de 40 p. cent à 50 p. cent des immigrés danois avaient d'ailleurs des emplois assurés au Canada avant leur départ. Enfin, depuis 1955 le Canada est le principal pays de destination des Danois qui veulent quitter leur pays. À l'heure actuelle, la communauté danoise au Canada s'élève approximativement à 80,000 personnes, dont une bonne partie s'est installée dans la région de Toronto.

Mais c'est surtout au niveau des échanges touristiques que les mouvements de personnes sont révélateurs de l'intérêt croissant que se portent les citoyens des deux pays. En 1976, par exemple, plus de 92 000 Canadiens sont allés au Danemark alors que la Norvège et la Suède n'attiraient approximativement chacune que 10 000 visiteurs, (et 7 000 pour la Finlande). Il y a donc lieu de penser que le Danemark est une destination privilégiée, distincte de l'ensemble des pays scandinaves. Or ces chiffres sont en augmentation constante depuis 1967. L'inverse est également vrai: les visiteurs danois au Canada étaient plus de 11 000 en 1973, alors que six ans plus tôt ils n'étaient encore que 5 000. La progression a donc été assez rapide.

Le Canada et le Danemark ont également coopéré sur le plan militaire dans le cadre de l'OTAN, surtout au cours de la période qui suivit la guerre alors que le Danemark faisait face à certains problèmes économiques. Ainsi, conjointement avec les États-Unis, le Canada offrit au Danemark un escadron et demi d'appareils de *F-104G*. Il contribua aussi à la formation de pilotes et fournit au Danemark divers équipements militaires. Au total, l'aide militaire du Canada au Danemark se chiffrait par 42 millions de dollars en 1965.

Sur le plan politique, la coopération des deux pays a toujours été excellente. Elle s'est souvent exprimée par des actions concertées auprès de pays tiers à l'intérieur de diverses instances internationales. En 1966, par exemple, le Canada et le Danemark ont concerté leurs efforts pour infléchir la position des États-Unis et de la Grande-Bretagne sur la question du déplacement du siège de l'OTAN à Bruxelles. Les deux gouvernements étaient isolés à l'intérieur de l'Alliance sur cette question mais ils redoutaient que la France quitte définitivement l'Alliance dans un brusque mouvement d'humeur. À l'ONU, d'autre part, les deux délégations ont pris l'habitude d'échanger leurs vues sur les grands problèmes à l'ordre du jour. Plus récemment, la délégation canadienne et la délégation danoise coopèrent étroitement à l'occasion des travaux préparatoires à la Conférence d'Helsinki, notamment pour tout ce qui se rapportait à la troisième corbeille sur l'information et les relations culturelles. Il en va de même pour les négociations MBFR. Enfin, le Danemark qui est grand importateur de pétrole, compte sur l'appui du Canada pour inciter les autres pays occidentaux à trouver des solutions rapides au problème du Moyen-Orient.

Quelques différends

Cette coopération politique n'a toutefois pas empêché certains heurts, de caractère mineur, de se produire entre les deux pays. Au cours des dernières années, le plus important fut sans doute celui qui opposa le Canada et le Danemark à propos de la pêche du saumon dans l'Atlantique. Le Canada, en effet, redoutait que des prises trop considérables, facilitées par des technologies nouvelles, entraînent l'extinction de l'espèce. Des mesures de contrôle avaient d'ailleurs été adoptées à l'intérieur même des eaux canadiennes.

Le Danemark, au contraire, dont les rivières se sont dépeuplées – et qui doit de ce fait importer une partie de son saumon – n'était pas entièrement d'accord avec les conclusions d'études scientifiques portant sur la menace d'extinction de cette espèce. Il était donc amené à défendre le principe de la liberté de la pêche en haute mer. Le point de vue du Canada était soutenu par une majorité de membres de l'ICNAF, mais le Danemark, qui jugeait cette question très importante pour lui, n'accepta de limiter ses prises qu'au niveau de 1969. Pour sa part le Canada estimait que le danger persistait et qu'il fallait prendre des mesures de protection. À ses yeux, il s'agissait non seulement d'un problème commercial mais d'un problème de conservation, d'ailleurs d'intérêt international tout autant que national. Finalement, le problème fut résolu dans le cadre des négociations multilatérales à l'ICNAF et à la Conférence sur le droit de la mer.

Plus récemment, un autre point de dissension est apparu entre les deux pays: les